

## VILLE DE BOUCHERVILLE

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-290-49**

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De créer la zone I-1018 à même une partie de la zone I-1003
- D'autoriser divers usages commerciaux et industriels dans la nouvelle zone I-1018
- De ne plus autoriser l'usage C13-02-12 (vente de vêtements usagés) dans la zone C-179

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant : [boucherville.ca/avispublics](http://boucherville.ca/avispublics) (Règlement 2025-290-49).

Ce règlement est entré en vigueur le 25 mars 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de Longueuil.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
Ce 1<sup>er</sup> jour d'avril 2026

M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, OMA, greffière